



RAPPORT DU JURY

2
0
2
3

Examen Professionnel
D'Agent de Maitrise Territorial

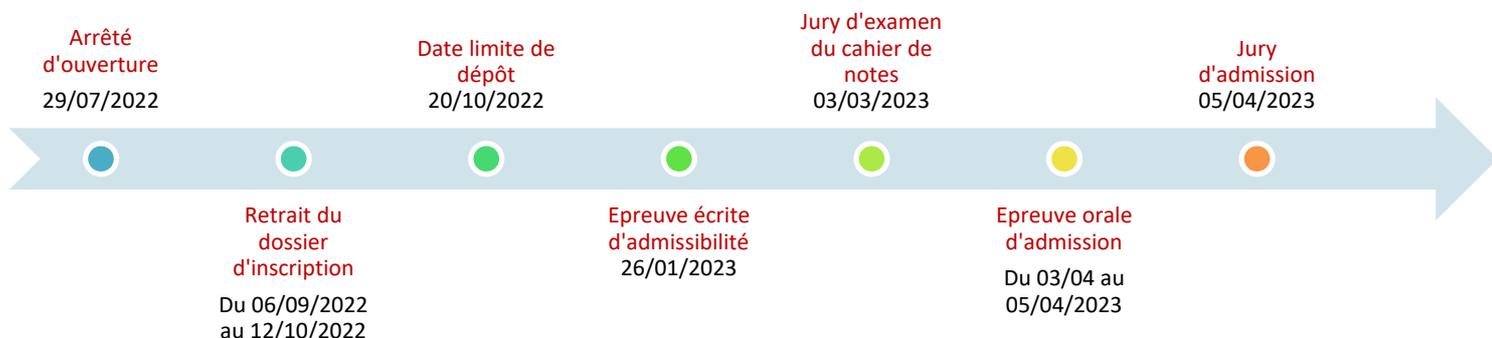


SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'EXAMEN	2
1.1. Calendrier	2
1.2. Conventonnement	2
1.3. Composition du jury.....	2
2. PROFIL DES CANDIDATS	3
2.1. Répartition Géographique	3
2.2. Répartition Femmes/Hommes	3
2.3. Répartition par tranche d'âge.....	3
2.4. Préparation des candidats	4
3. EPREUVE ECRITE D'ADMISSION	4
3.1. Nature de l'épreuve écrite.....	4
3.2. Principaux chiffres de l'épreuve écrite	4
3.3. Résultats de l'épreuve écrite	4
4. EPREUVE ORALE D'ADMISSION	5
4.1. Nature de l'épreuve orale.....	5
4.2. Principaux chiffres de l'épreuve orale	5
4.3. Résultats de l'épreuve orale	5
5. OBSERVATIONS DU JURY	5

1. PRESENTATION DE L'EXAMEN

1.1. Calendrier



1.2. Conventonnement

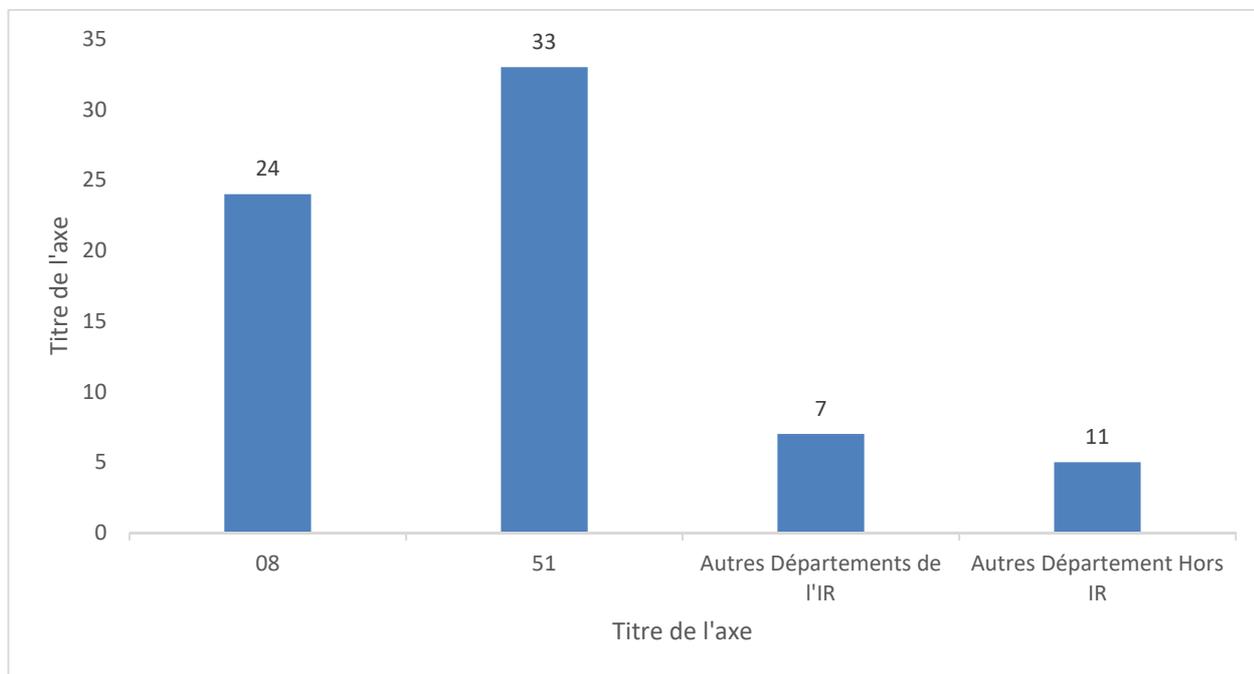
Le Centre de Gestion de la Marne a organisé l'examen professionnel pour les collectivités et établissements affiliés marnais et ardennais, pour les collectivités et établissements publics territoriaux ayant conventionné aux fins d'organisation dudit examen professionnel avec le centre de gestion des Ardennes, ainsi que pour les collectivités non affiliées conventionnées.

1.3. Composition du jury

Elus locaux		Fonctionnaires Territoriaux		Personnalités Qualifiées	
Mme Evelyne QUENTIN	M. Marcel VERGEZ	Mme Faustine BOURGEOIS	M. Olivier DECAD	M. Cédric MARIE	Mme Aurélie LOISEAU
<i>Présidente du Jury – Maire de Saint Brice Courcelles</i>	<i>Maire de Ventelay</i>	<i>Technicienne Territoriale – Adjointe au Responsable du service espaces verts et propreté à la Communauté d'Agglomération de Vitry Champagne et Der</i>	<i>Agent de Maitrise à la Mairie de SUIPPES, Représentant de la CAP C au Centre de Gestion de la Marne</i>	<i>Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle, responsable logistique à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est</i>	<i>Technicienne territoriale principale de 1^{ère} classe Cheffe de projet au service Maitrise d'Ouvrage et Ingénierie de la Ville de Reims</i>

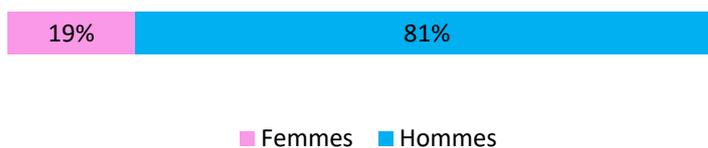
2. PROFIL DES CANDIDATS

2.1. Répartition Géographique

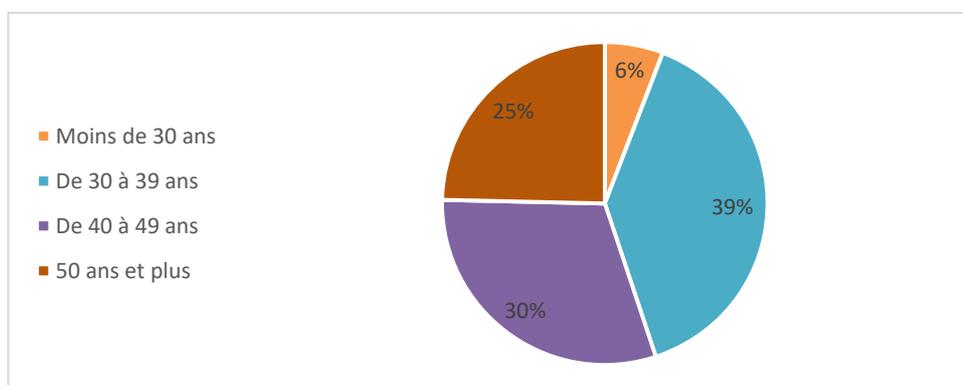


7 candidats sont issus de départements dont l'examen était organisé par un autre CDG pour leur département

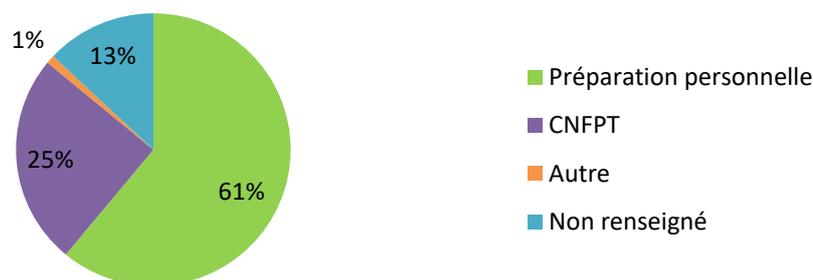
2.2. Répartition Femmes/Hommes



2.3. Répartition par tranche d'âge



2.4. Préparation des candidats



3. EPREUVE ECRITE D'ADMISSION

3.1. Nature de l'épreuve écrite

A partir d'un dossier comprenant différentes pièces, résolution d'un cas pratique portant sur les missions incombant aux agents de maîtrise territoriaux, et notamment sur les missions d'encadrement (durée : deux heures ; coefficient 1)

Le sujet de la session 2023 de l'examen est disponible sur le site internet <https://51.cdgplus.fr/concours-examens/ressources-pedagogiques/filiere-technique/>

3.2. Principaux chiffres de l'épreuve écrite

L'épreuve écrite s'est déroulée sur deux sites à l'UFR Sciences Exactes et Naturelles à Reims (51) et à l'annexe du centre de gestion de la Marne, 6 rue Sainte Marguerite-51000 Châlons en Champagne, le 26 janvier 2023.

	Nombre de candidats
Nombre d'admis à concourir	68
Nombre de présents à l'épreuve écrite	51
Absentéisme en %	25%

3.3. Résultats de l'épreuve écrite

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 5 sur 20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis à l'oral
3,13	15,50	4	43

3 copies ont été écartées pour rupture d'anonymat ou non-respect du règlement pour les motifs suivants :

- utilisation de 2 couleurs
- réalisation d'un encadré
- mention d'une date fictive

4. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

4.1. Nature de l'épreuve orale

Entretien avec le jury destiné à permettre à ce dernier d'apprécier la personnalité, la motivation du candidat et ses capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (durée totale : 15min)

4.2. Principaux chiffres de l'épreuve orale

L'épreuve orale s'est déroulée à l'annexe du Centre de Gestion de la Marne, 6 rue Sainte Marguerite à Châlons en Champagne.

	Nombre de candidats
Nombre de candidats admissibles	43
Nombre de présents à l'épreuve orale	1
Absentéisme en %	2 %

4.3. Résultats de l'épreuve orale

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 12 sur 20.

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis
6	18	0	21

5. OBSERVATIONS DU JURY

La présentation des candidats n'ayant pas suivi de formation auprès du CNFPT est souvent non préparée.

Les candidats bénéficient des connaissances techniques des lacunes sont présentes sur l'environnement territorial.

La Présidente du jury,



Madame Evelyne QUENTIN